

## **Rapport de la commission de gestion relatif au rapport municipal No 5/2010 sur la gestion communale de l'année 2009**

**Monsieur le Président,**

**Mesdames, Messieurs,**

La commission de gestion 2010, composée de Madame Fabienne Chamot, Messieurs Bernard Ebener, Alain Cornu, Guy De La Harpe et Patrick Oppliger (rapporteur) a siégé à 13 reprises et a mené un entretien avec tous les Municipaux.

Son pré-rapport sur la gestion de la Commune a été remis à la Municipalité, selon son exigence, le 31 mars 2010.

La Municipalité nous a fait parvenir, en date du 12 mai 2010 son « rapport de la Municipalité au conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2009 » .

Suite à cet envoi, nous avons finalisé notre document.

### ***Dicastère de Monsieur Keller***

#### **Jardins communaux :**

Le règlement lacunaire datant de 2004 n'est malheureusement pas respecté. Une remise à jour devrait permettre un meilleur suivi ceci afin d'éviter des frais à la communauté. Il est temps d'établir un règlement plus strict, complet et de le faire appliquer.

#### **Site internet :**

Le nouveau site internet, plus convivial et évolutif a permis une augmentation notable de sa fréquentation. De simples mises à jour peuvent être effectuées par le personnel communal et un contrat de maintenance avec une société externe (MDF) permet d'assurer l'actualisation et la pérennité du site.

#### **Agenda 21 :**

La charte a été signée, et l'établissement du bilan de santé de tous les bâtiments communaux a permis une réduction de 15 pourcents de la consommation du gaz, notamment sur les bâtiments du PAM dans une période de dix ans et sans transformation. Tout ceci principalement grâce à une diminution de la température des pièces.

La commission de gestion a apprécié les divers engagements tels que les panneaux solaires, le verger des Rochettes, l'offre des cartes journalières CFF, la voiture Mobility, l'aide aux pays en développement et aux O.N.G..

### *Dicastère de Monsieur Evard*

#### **VORTEX :**

Le rapport concernant la fiabilité de l'évacuation des eaux de pluie en cas de crues demandé par la commune au bureau d'ingénieurs est insatisfaisant et ne lui permet pas de prendre les mesures adéquates à ce sujet.

#### **PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) :**

Le même bureau d'ingénieurs est en charge d'établir le PGEE. Fin février, la municipalité était toujours en attente de ce document et s'interrogeait sur l'avenir de sa collaboration avec ce bureau.

#### **VILLIGER :**

Les 40 unités en service nécessitent une désinfection annuelle dont le coût s'élève à Fr. 23'086.-. A ce jour, tous les frais de maintenance et de mises-à-jours sont assurés par le constructeur. La commission regrette que la conception approximative de la mise en place de certains sites aboutisse à l'infiltration des eaux de surface, nécessitant un pompage ponctuel de la part du service des travaux.

### *Dicastère de Madame Induni*

#### **Garderie et AJERCO :**

Les places de garderie sont toujours bien occupées. De plus, nous sommes agréablement surpris que les coûts de celle-ci n'aient pas atteints les Fr. 300'000.- projetés et qu'aurait dû combler la commune. Grâce à un concours de circonstances favorables, avec deux ans de subsides puis l'entrée dans l'AJERCO, les coûts sont restés bas, alors que le nombre de places pour la région a augmenté.

Nous tenons à remercier Mme Induni pour l'organisation de la visite matinale des locaux de Croquelune. Sa directrice, Mme Ulm, nous a présenté l'endroit et son fonctionnement que nous avons pu apprécier, ainsi que le climat d'harmonie qui s'en dégage.

#### **Cartes journalières :**

La commune de Cossonay a acheté deux carnets annuels de cartes journalières CFF pour un montant de Fr. 19'550.-. Ces cartes rencontrent un franc succès dans notre population. Nous regrettons vivement que l'Union des Transports Publics envisage une augmentation du prix et une restriction de leur horaire d'utilisation.

### ***Dicastère de Madame Baudet***

#### **Gendarmerie et PAM4 :**

Une visite de la gendarmerie et du bâtiment administratif des écoles (PAM4) a été faite le 10 mars 2010, en compagnie de Madame Baudet et de Monsieur Cretenoud, chef du poste de gendarmerie de Cossonay. Madame Induni avait au préalable consenti à cette visite du PAM. Nous les en remercions vivement.

Les explications données par rapport à la gendarmerie nous ont permis de nous rendre compte que les locaux et leurs fonctionnalités répondent d'ores et déjà aux besoins actuels, aux futures lois et à l'évolution prévisible de notre région. Ils satisfont pleinement les gendarmes et la population de 25'000 personnes répartie sur 33 communes.

#### **Toit du bâtiment des travaux (préavis no 7/2009) :**

Pour limiter les travaux ordonnés dans l'urgence et les préavis qui en découlent, un suivi de l'état de santé des bâtiments ne peut qu'améliorer la fiabilité des budgets futurs pour en planifier les réparations ou rénovations.

### ***Dicastère de Monsieur Rime***

#### **ARCAM :**

La promotion des transports et des commerces dans la région sont les «chevaux de bataille» principaux de l'association. Bien que depuis peu de temps en activité, l'ARCAM compte déjà des succès à son actif qui se concrétisent par l'obtention de premiers subsides pour piloter des projets situés dans le nouveau district.

#### **Déprédations dans la commune :**

En 2009, les déprédations causées au patrimoine communal ont nécessité des réparations pour une somme de Fr. 15'000.- . Pour chaque acte de vandalisme, une plainte a été déposée. Seuls les cas qui ont bénéficié d'une remise en état ont été chiffrés. D'autre part, une partie de ces coûts a été remboursée par des assurances. Sans vouloir en minimiser l'impact, nous estimons que pour une commune comme Cossonay, ce montant n'est pas excessif.

#### **PGA/RPGA :**

Pour rappel, le conseil a voté par deux fois des financements permettant la concrétisation du projet PGA/RPGA pour un montant budgété à Fr. 238'000.-. A ce jour, la somme restante devrait autoriser l'aboutissement de la procédure, ceci si aucune surprise lors de la mise à l'enquête ne vient prolonger la finalisation du projet.

### **Part du budget non maîtrisable :**

Environ 25% des dépenses du budget communal dépendent directement de charges imputées par le canton, dont notre commune n'a aucune maîtrise, telles que :

- Transports publics
- Fonds de péréquation
- Prévoyance sociale
- Frais administration (impôts)

En 2009, ces postes ont représenté Fr. 3'393'000.- .

En ce qui concerne l'ASICOPE, les frais de scolarisation de nos enfants sont prévisibles pour Cossonay (population scolaire identifiée), mais la Commune n'a que peu d'influence sur le niveau du coût engendré par enfant. De ce fait, nous pensons que ceux-ci sont à considérer comme peu maîtrisables. Pour l'année 2008-2009, environ 15 pourcents du budget communal y a été consacré. En conséquence, environ 40 pourcents du budget est à considérer comme part non-maîtrisable.

### **Suggestions :**

Les heures supplémentaires des employés de la voirie représentent environ dix pourcents de leur temps de travail complet. Ces heures sont comptabilisées jusqu'en fin d'année. Celles-ci n'étant pas payées, elles sont reprises jusqu'à fin juin. Le cumul des heures supplémentaires de la voirie avec les heures des travaux de jardinage externalisées représentent l'équivalent d'un poste à plein temps ! Ne serait-il pas dès lors justifié de reconsidérer l'engagement d'un nouvel employé ?

Afin d'améliorer la planification de l'entretien des bâtiments communaux, la commission encourage vivement de parfaire l'évaluation de l'état de santé de nos immeubles.

À la lecture du rapport de la Municipalité, la commission constate que trois municipaux endossent des responsabilités dans le secteur social. Sans mettre en doute la compétence de chacun d'entre eux, la commission de gestion s'interroge sur la pertinence de cette répartition et suggère de la revoir dans le but d'en améliorer la cohérence de gestion.

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la commission incorpore propose d'accepter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY**

- Vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2009 (NO 5/2010)
- Oûi le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2009 et de lui en donner décharge, de donner décharge à la commission de gestion pour son mandat 2009

### **Commission de gestion 31-05-2010**

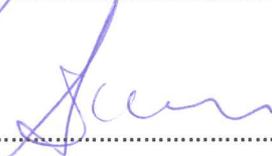
Fabienne Chamot

  
.....

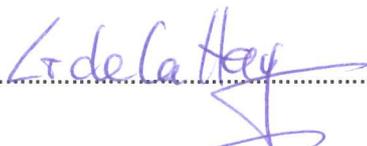
Bernard Ebener

  
.....

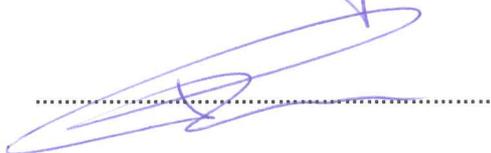
Alain Cornu

  
.....

Guy De La Harpe

  
.....

Patrick Oppliger (rapporteur)

  
.....